



HAL
open science

Les analyses paysagères et leur légitimation sociale : la place de l'enquête sociologique dans les évaluations paysagères

Samuel Depraz

► To cite this version:

Samuel Depraz. Les analyses paysagères et leur légitimation sociale : la place de l'enquête sociologique dans les évaluations paysagères. Daniel Puech, Anne Rivière-Honegger. L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ? A la recherche d'indicateurs / marqueurs pluridisciplinaires, Presses universitaires de la Méditerranée, pp.375-383, 2004, coll. "Territoires en mutation", 978-2842696467. halshs-01547132

HAL Id: halshs-01547132

<https://shs.hal.science/halshs-01547132v1>

Submitted on 26 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Les analyses paysagères et leur légitimation sociale

La place de l'enquête sociologique dans les évaluations paysagères

Samuel DEPRAZ

CNRS, MTE, Université Montpellier III

Il est désormais tout à fait convenu de constater une demande grandissante en matière de paysages voire une mode quant à l'emploi du terme. Le paysage est revendiqué et approprié par une multitude de discours et un grand nombre de groupes sociaux, à tel point que le principe d'évaluation des paysages semble devenir une « nécessité » sociale. Le paysage fait recette, il a produit ses experts. Mais quel est donc l'instance qui légitime cette nécessité ? Plus précisément, pour qui fait-on finalement des évaluations paysagères ?

1. La force du paradigme paysager

L'idée qu'il existe une demande sociale en matière de paysages doit être précisée : la commande émane généralement d'organismes publics tels les services de l'Etat, les collectivités locales ou divers organismes de recherche en environnement, en agronomie ou en aménagement et urbanisme par exemple. Ajoutons aussi des organismes interprofessionnels ou groupements de producteurs souhaitant intégrer le paysage à leurs analyses prospectives.

Cette forte demande est suscitée par un cadre juridique établi depuis les années soixante-dix (études d'impact, loi paysage, classement de sites) et ce cadre est lui-même le résultat d'un débat d'idées né de la conscience écologique du vingtième siècle finissant. En d'autres termes, la création du paysage en tant que notion opératoire provient d'une conjonction de réflexions savantes à cheval sur l'écologie scientifique, la politique et les représentations culturelles d'une époque donnée - représentations esthétiques sur la nature en particulier.

En pratique, la notion de paysage s'est largement diffusée par un cercle d'accumulation : l'institutionnalisation du paysage suscite une demande d'analyse, qui génère à son tour des règles et des pratiques paysagères et entretient ainsi la demande. Les scientifiques sont partie prenante de cet engrenage en produisant un savoir et/ou une pratique sur les paysages, source d'une nouvelle demande d'expertise ou d'évaluation. En résulte en tout cas une impression rassurante selon laquelle l'évaluation paysagère résulte d'une attente générale voire d'un « besoin » social, ce qui impliquerait de formaliser le paysage sous forme d'études, de critères et de rapports d'analyse.

On peut estimer, en suivant le concept développé par Peter Hall (1), que le paysage est désormais devenu un *paradigme politique* en cela qu'il regroupe un certain nombre de représentations relativement consensuelles comme la reconnaissance du patrimoine, la valorisation de sites naturels et l'appréciation qualitative voire esthétique des lieux. Ces représentations ont la capacité de mobiliser des institutions et entraînent une série d'actions politiques : protection des sites, réglementations d'urbanisme, aménagements paysagers. Enfin ce principe d'action reste actuellement fort parce que l'idéologie qui le soutient est encore active, en particulier auprès des acteurs administratifs et scientifiques.

Mais peut-être convient-il de s'arrêter sur ce dernier point. En définissant le paysage comme la traduction d'un discours administratif et scientifique, nous insistons sur la connotation intellectuelle et savante de cette notion dont le *statut social* lui permet d'être en position de force. D'ailleurs, la demande en analyses paysagères provient elle-même d'instances administratives et scientifiques : se crée ainsi un auto-renforcement de la notion de paysage qui semble ne pas sortir de cette sphère sociale.

En fait, à travers cette institutionnalisation de la demande, n'occulte-t-on pas quelque peu le destinataire final : les habitants, les personnes ordinaires qui n'ont pas forcément la capacité, le besoin voire l'envie de verbaliser leur expérience des paysages ?

Le scientifique ou l'expert en paysage est-il d'ailleurs toujours dupe de sa propre démarche ? Ne ressent-il jamais une certaine lassitude envers les concepts qu'il mobilise, n'est-il aucun moment où il souhaite faire l'expérience silencieuse et intériorisée des paysages – parfois même

(1) Cf. P. Hall (1993), "Policy Paradigms, Social Learning, and the State", *Comparative Politics*, vol. 25 n°3, New-York, pp. 275-296.

en contradiction avec ses propres critères d'évaluation, critères dont il se lasse à force de les pratiquer ? Son regard est en effet certainement biaisé par la pratique des analyses paysagères, il devient théorique, conceptuel et s'éloigne ainsi d'autres regards pourtant tout autant pertinents mais qui ne se définissent pas nécessairement comme paysagers.

Par conséquent, nos outils d'évaluation des paysages prennent-ils suffisamment de recul sur leur objet ? Peut-on s'en tenir à une approche répondant strictement à la commande, ne faut-il pas intégrer à la méthodologie retenue le destinataire final ?

2. Les biais des analyses sur le paysage

C'est en partant de ce constat que l'on a souhaité envisager la notion de *légitimation sociale* des études paysagères. Dans quelle mesure le produit fini d'une évaluation bénéficiera d'une réception favorable, d'une acceptation de la part des personnes qui font l'expérience quotidienne de l'espace d'étude et se sont forgé un regard implicite sur leur cadre de vie ? Est-ce que ce discours savant leur « parlera », non pas au plan formel parce que les concepts peuvent être très arides, mais sur le fond, dans le discours que chaque étude véhicule ou permet ? Le risque est grand, entre la commande, la période d'évaluation et la restitution finale, de perdre de vue cette réception sociale.

En effet, se présentent de multiples biais dans le processus de construction d'une analyse paysagère.

Tout d'abord, l'esprit de la commande, qu'elle soit institutionnelle ou scientifique, est déjà une traduction de l'objet paysage selon une certaine idéologie. Avant l'étude, il y a déjà un regard attendu. Par exemple, l'objectif de l'étude est-il la protection, l'aménagement, la création ou l'amélioration d'une ressource économique autour du territoire d'étude ? Notre vocabulaire devra se positionner par-rapport à cet objectif.

En outre, même sans objectif pratique immédiat, les concepts utilisés et les méthodes privilégiées par le commanditaire peuvent ressortir soit d'un esprit *moderniste*, résolument interventionniste, soit d'une vision *culturaliste* de l'espace d'étude pour reprendre les catégories de Françoise Choay (2). C'est-à-dire que chacun percevra le paysage soit comme un

(2) Cf. F. Choay (1980), *La règle et le modèle, sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Seuil, Paris, 376 p.

objet naturel à protéger, soit comme le produit d'une histoire, en l'assimilant à un patrimoine, soit à l'inverse comme un concept dynamique issu d'un regard pragmatique sur la nécessité d'intégrer en un lieu donné des aménagements et des objets techniques nouveaux.

L'expert lui-même véhicule aussi ses catégories, bien entendu. Aucun choix de critères, aussi renseigné soit-il – par exemple en faisant référence à d'autres auteurs, à d'autres méthodes dont le vernis scientifique peut être attractif – *aucun* choix de critères ne peut s'affranchir de la subjectivité du regard de l'observateur. Le danger est d'oublier cela en se laissant séduire par l'apparente objectivité d'une méthodologie très technique, au point de considérer son analyse comme *le* résultat de la lecture des paysages de l'espace d'étude. C'est toujours *une* lecture des paysages de l'espace d'étude. On confond l'outil et l'objet.

Enfin la synthèse finale suppose d'autres biais. Par exemple, la traduction des résultats sous une forme cartographique transforme le paysage en une donnée bi-dimensionnelle et statique. Ainsi, la confusion entre « paysage » et « occupation du sol » est très fréquente. De même, l'élaboration d'une typologie au moyen d'une sélection dans les données va réduire l'infinie variété du visible à certaines catégories. Tout ceci engage toujours plus la responsabilité de l'expert et repose sur ses choix, non seulement scientifiques, mais encore une fois idéologiques, même si cette dimension reste très souvent non dite.

3. Intégrer le social au paysage : exemple des cartes mentales

Pour tenter de mettre en lumière cet écart entre la production d'une analyse et sa légitimation ultérieure, l'on a tenté de mener deux expériences en parallèle dans le cadre d'une étude sur la mise en valeur des paysages de l'agglomération bisontine réalisée au sein des services de la DIREN de Franche-Comté en 1997-98.

L'une, de type géosystémique, a tenté de répondre à la commande : mise en évidence de l'intérêt paysager du site de l'agglomération bisontine par l'identification d'unités paysagères caractéristiques. Ceci nous a conduit à sélectionner différents critères, notamment selon l'exemple des *Atlas des paysages*. Ont été ainsi croisés plusieurs indicateurs comme la topographie, l'hydrographie, la végétation, le bâti et la voirie en les étudiant en fonction de leurs caractéristiques visuelles : par exemple la hauteur et la densité du bâti, le degré d'ouverture de la végétation, les lignes de crête, etc. Nos outils ont été ceux de la géographie (cartes

topographiques, géologiques, de végétation, fond CORINE LandCover). On y a ajouté quelques transects de végétation afin de mettre en relief le fonctionnement géosystémique de certains sites particuliers comme la vallée du Doubs ou le modelé karstique au nord de l'agglomération. Enfin, le parcours exhaustif du terrain durant 3 mois nous a permis de mettre à jour sur plan cadastral l'espace construit à la date de l'étude - le périurbain évoluant très vite - et d'accumuler un grand nombre de photographies et d'impressions visuelles sur l'agglomération bisontine.

Mais si ce résultat a satisfait la commande, il restait entièrement dépendant des présupposés de l'institution demandeuse : une « mise en valeur » suppose des choix esthétiques et une orientation plutôt protectionniste liée à l'esprit de travail d'une DIREN. Ceci a permis aux représentants du Ministère d'avancer des arguments en faveur du classement de certains sites « menacés » par l'avancée de la péri-urbanisation dans le cadre de la révision du Schéma Directeur : une utilisation avant tout politique, par conséquent.

Ensuite, le choix technique retenu tout comme le regard porté sur l'agglomération relèvent également d'un parti pris personnel, certes appuyé sur un savoir des lieux et quelques concepts éprouvés, mais toujours contestable, notamment au regard du degré de finesse atteint aujourd'hui par certaines techniques d'évaluation paysagère.

En somme le résultat de cette approche pouvait laisser insatisfait : à quel point est-il partagé ? quelle est la légitimité du discours produit, au-delà de la sphère de la DIREN et de la discipline géographique ?

A cette fin l'on a testé dans un second temps plusieurs types d'approches socio-culturelles sur les paysages : approche par les représentations historiques et culturelles (productions littéraires, tableaux, plans cavaliers), approche par enquête de terrain auprès de la population. Le but était ici de rassembler le plus grand nombre possible de regards sur l'agglomération bisontine et ses paysages et d'espérer ainsi amoindrir quelque peu la part de ses propres filtres perceptifs et de ses *a priori* culturels à force d'immersion dans une société locale.

L'enquête sociologique a retenu la plus grande part de notre attention : l'on a tenté de réduire quelques biais à l'œuvre dans la collecte de l'information. Parmi les diverses méthodes existantes (observation participante, questionnaire directif, entretiens semi-directifs, questions ouvertes sur photographies), se posait en fait le problème de la restitution finale de l'information : quelle que soit la méthode choisie, il

faut passer de la représentation orale à une synthèse écrite voire cartographique – choix fréquent de la part des géographes. C'est-à-dire que l'on contraint les représentations à passer deux fois par un filtre d'analyse : d'abord par celui de l'enquête, puis par celui de l'exploitation et de la mise en forme des résultats.

C'est pourquoi l'on a privilégié la technique des cartes mentales : en effet, cet outil permet en fait de limiter au moins un biais, celui du passage de trois à deux dimensions, puisque c'est l'enquêté lui-même qui effectue cette opération. C'est une forme ouverte d'enquête dans laquelle le discours n'influe pas sur l'ordre des éléments spatiaux figurés ni ne les contraint par des questions trop directives. Et elle est en outre le prétexte à un entretien semi-directif, les remarques de l'enquêté étant consignées au fur et à mesure de l'enquête.

Certes, c'est aussi un outil trop riche, l'interprétation en est très délicate. Mais si l'on se cantonne aux clés de lecture proposées par Kevin Lynch (3), la carte mentale a au moins permis de constater certains écarts au modèle : par exemple, le patrimoine militaire ou encore quelques éléments industriels ont pris de l'importance dans l'enquête alors qu'on les avait négligés dans l'approche initiale. Le relief est réduit à quelques éléments caractéristiques tandis que le centre-ville est surreprésenté au détriment des environs immédiats de la ville (fig. 1).

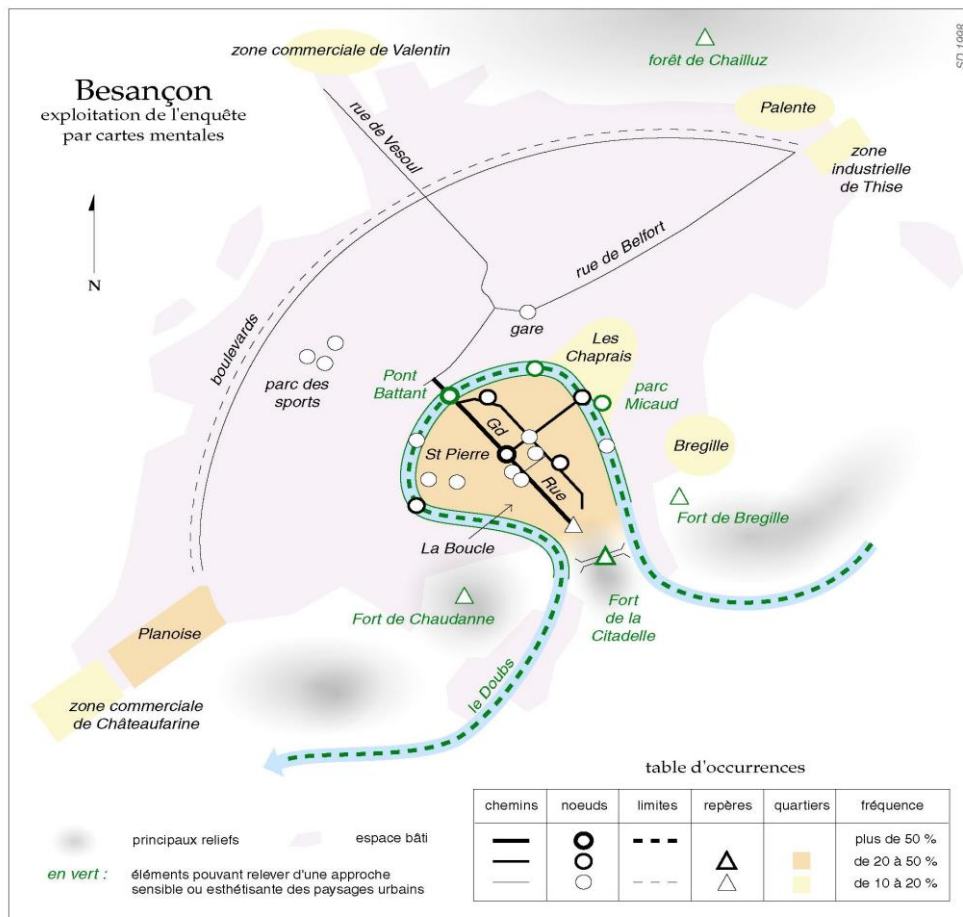
Ensuite, le critère « paysager » – certes absent en tant que tel dans la question initiale – ne semble pas déterminant dans la lecture de l'agglomération de Besançon par ses habitants. On a en effet tenté d'effectuer des distinctions sommaires, minimales, en attribuant une « fonction » à chaque élément représenté. Les cartes mentales mettant en avant une approche esthétique, patrimoniale, culturelle, naturaliste ou de loisirs de l'agglomération, c'est-à-dire celles qui peuvent entrer dans un large regroupement baptisé « perception sensible de la ville », ne regroupent qu'un tiers des réponses tout au plus.

Enfin et surtout, la lecture d'un site urbain de la part d'un géographe est loin d'être partagée. Le discours géographique parle d'« agglomération », de « site urbain » et envisage volontiers l'espace de la ville comme un tout, une globalité.

(3) Lynch classe les réponses en 5 catégories d'éléments figuratifs : les limites, les chemins, les repères, les nœuds et les quartiers ; puis il les exploite par des tableaux d'occurrence et étudie les lacunes, les surreprésentations ou les déformations par-rapport au plan de ville ; cf. Lynch (1976).

	perception « rationnelle » de la ville (62,1%)			perception « sensible » de la ville (37,9%)		
	centre-ville seul représenté	centre et périphérie (discontinu)	vision globale de la ville	patrimoine du centre valorisé	loisirs de plein air valorisés	aménités naturelles valorisées
proportion	39,7%	15,5%	6,9%	13,8%	8,6%	15,5%
sex ratio H/F	57/43	44/56	75/25	13/87	60/40	55/45
âge moyen	35 ans	44 ans	37 ans	31 ans	35 ans	40 ans
<i>habitat:</i>						
centre	17,4%	11,1%	0%	25,0%	0%	11,1%
banlieue	52,2%	11,1%	0%	37,5%	80,0%	66,7%
périurbain	30,4%	77,8%	100%	37,5%	20,0%	22,2%

Tableau.- Exploitation des enquêtes par cartes mentales auprès d'habitants de la commune de Besançon (avril 1998, méthode des quotas).



A l'inverse, la quasi-totalité des enquêtés semble raisonner en termes de *discontinuités*. L'on se focalise sur quelques quartiers, variables selon ses lieux de vie. Le paysage est surtout évoqué à travers les parcs publics, les bâtiments remarquables, les alignements d'arbres, plus rarement les reliefs ; mais il n'est jamais perçu comme un tout organisé en continuités de plans. Est-ce la trace du rôle déstructurant des coupures urbaines comme les immeubles élevés ou les ponts routiers ? Voire ! N'est-ce pas simplement la déformation du regard du géographe, habitué à considérer spontanément les choses « d'en haut » et dans la continuité fallacieuse d'une carte topographique ?

Cette enquête remet finalement en question l'étude initiale, non pas dans sa rigueur scientifique ni dans la précision de ses résultats, mais bien dans son adéquation à l'objet étudié et à ce qui fait le paysage, c'est-à-dire ses observateurs. Tenir compte des réponses à l'enquête sociologique incite plutôt à créer des outils participatifs et à s'orienter vers une approche qualitative des paysages – ou bien à reconsidérer même l'emploi du terme de paysage : parle-t-on toujours bien de la même chose selon l'outil employé ?

Au final, l'utilisation des cartes mentales n'est pas ici privilégiée de manière exclusive, ce n'est pas le propos. L'on voudrait rester prudent face au résultat de cette expérience : il s'agit simplement de mettre en avant la nécessité d'intégrer l'approche sociologique à l'analyse paysagère, non pas comme un alibi, ni même comme un préalable que l'on oublie une fois le modèle construit ou la technique éprouvée, mais bien comme une référence constante au discours sur les paysages dans laquelle le chercheur reste ouvert à l'idée que ses catégories ne sont pas évidentes ni partagées a priori. Son discours gagnera ainsi en légitimité.

Références bibliographiques :

- BAILLY A. (1995) - *La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche géographique*, thèse d'habilitation, Université de Paris IV Sorbonne, Paris, 710 p.
- BERQUE A., ROGER A. et al. (1994) - *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Champ Vallon, Paris.
- BROSSARD T., WIEBER J-C. (1984) - « Le paysage : trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie », in *l'Espace géographique* tome XIII n°1, p. 5-12.
- BRUNET R. (1974) - « Analyse des paysages et sémiologie, éléments pour un débat », in *Espace géographique* tome III n°2.
- CHOAY F. (1980), *La règle et le modèle, sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Seuil, Paris, 376 p.
- COLLOT M. (1986) - « Point de vue sur la perception des paysages », in *l'Espace géographique* n°3, pp. 211-217.
- DDE 74 - CAUE, *Atlas des paysages de la Haute-Savoie* (1997), Annecy, 147 p.
- L'ESPACE GEOGRAPHIQUE (1974) - « Débat : géographie et perception », numéro thématique, tome III n°3, p. 179-240.
- LE FLOCH S. (1996) - « Bilan des définitions et méthodes d'évaluation des paysages », in *Ingénieries - eau, agriculture et territoires* n°5, CEMAGREF, p. 23-31.
- LUGINBUHL Y. (1990), *Paysages, textes et représentations du siècle des Lumières à nos jours*, La Manufacture, Lyon, 270 p.
- LYNCH K. (1976) - *L'image de la cité*, Dunod, Paris, 222 p.
- ROGER A. (1997), *Court traité du paysage*, nrf Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences Humaines », Paris, 214 p.
- ROUGERIE G. (1988), *Géographie de la biosphère*, Armand Colin, Paris, 287 p.
- ROUGERIE G., BEROUTCHATCHVILI N. (1991) - *Géosystèmes et paysages, bilan et méthode*, Armand Colin, Paris, 302 p.